



COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre, le Conseil Municipal de la Commune de VILLEBOIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Marc LONGATTE, Maire.

Présents: Marc LONGATTE Maire, Carine DUCHANAUD, Bernard GUYOT, Ghislaine CROST, Jean-Luc LAMBERT Adjoint, Franck BALMON, Thierry ROUX, Catherine THOLLON, Dominique BERGER, Odile DAVID.

Absents : Isabelle FRADIN DE BELLABRE, Yves MERMIN, Cécile VIGIER (excusés), C. CAVET.

Secrétaire de séance : Odile DAVID, assistée de Gisèle BAUDIN (secrétaire de mairie).

Date de convocation : 27 novembre 2018.

Monsieur Marc LONGATTE, Maire a procédé à l'appel des membres du Conseil Municipal. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 19/09/2018 :

Après lecture, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2 – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019 :

Le recensement débutera le 17 janvier 2019.

Un agent coordonnateur chargé de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement est désigné et 2 agents recenseurs sont recrutés.

Chaque agent recenseur recevra 3,70€ par adresse recensée, leur formation débutera début janvier 2019.

3 – BAR DU CLOS :

Les plans d'aménagement de la terrasse couverte du bar (véranda) seront réalisés par le cabinet d'architecture BARILLOT de BOURG-EN-BRESSE pour un montant de 6 000 € HT. La mission comprenant l'étude jusqu'au lancement des travaux.

Un fonds de concours sera demandé à la CCPA.

4 – BOULANGERIE :

Le four de la boulangerie ne fonctionne pas correctement, seuls 3 étages sur 4 peuvent être utilisés. Son remplacement est envisageable en 2019 par un four plus petit et moins énergivore pour un montant de 40 729 € HT.

Un fonds de concours sera demandé à la CCPA.

Un bilan financier sera effectué dans 6 mois.

5 – ÉCLAIRAGE PUBLIC /SIEA :

Le syndicat intercommunal d'électricité de l'Ain gardera la compétence de l'éclairage public
Le syndicat s'est engagé à remplacer l'ensemble des ampoules de la commune début 2019.

6 – TRANSFERT COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT :

Le conseil décide de s'opposer au transfert au 1^{er} janvier 2020, des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

7 – ADMISSION EN NON VALEUR :

Une somme de 216,60 € concernant des factures d'eau impayées sera admise en non valeur suite au décès du débiteur.

8 – STATION D'ÉPURATION :

Le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau pour le projet de mise en conformité de la station d'épuration est transmis à la DREAL pour instruction.

9 – PHASE 2 BOUCLAGE EAU VILLEBOIS / SAULT BRENAZ :

Un test sera effectué pour déterminer le type de mini sur presseurs nécessaires pour alimenter la commune jusqu'à l'école. Un appel d'offres sera lancé pour les travaux d'installation.

10 – ACHAT IMMEUBLE :

La commune achètera l'immeuble COPPOLETTA à Bouis pour la somme de 55 000 €. Cette acquisition permettra la création de 7 à 8 places de parking.

En ce qui concerne la démolition des devis seront demandés.

9 – INFORMATIONS DIVERSES :

- Les héritiers de Monsieur et Madame BOVET cèderont à la commune pour un euro symbolique les parcelles B313 de 2200 m² et B 315 de 3200 m² qui jouxtent le château de Bouis.

- De nouveaux panneaux d'affichage seront installés sur la façade de la mairie.
- Une demande de nettoyage d'un court de tennis est en cours de réflexion pour le budget 2019.
- Une demande d'achat d'un garage appartenant à la commune est en cours de réflexion.
- Le plan communal de sauvegarde a été transmis à la Préfecture pour approbation.

VILLEBOIS, le 12 décembre 2018

Le Maire,
Marc LONGATTE

